

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la Réglementation et des Elections - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques -

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**demande d'autorisation unique loi sur l'eau et concernant les travaux de renaturation de la Maltorne à la Boissière-Ecole (78)
Association « La Presles des 4 Vallées » sise 5 rue des Louveries 28210 FAVEROLLES**

Par arrêté n°18-101 du 20 septembre 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 23 jours est prescrite **du jeudi 18 octobre 2018 au vendredi 9 novembre 2018 à 17 h 30 inclus à la mairie de la Boissière-Ecole**

Le commissaire enquêteur est Madame Roselyne LECOMTE , cadre supérieure, expert en urbanisme et droit foncier (E.R).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau.
- Sur support papier à la mairie de la Boissière Ecole et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de La Boissière-Ecole.
- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Les observations et propositions peuvent être transmises à l'adresse électronique suivante : pref-dre-enquete-maltorne@yvelines.gouv.fr . Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de la Boissière-Ecole – 19 rue des Ecoles 78125 LA BOISSIERE-ECOLE, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, à la salle du conseil de la mairie de la Boissière Ecole lors de la permanences suivante :

- samedi 20 octobre 2018 de 10 h 00 à 12 h 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de la Boissière-Ecole à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

- Nicolas VIGNERON, responsable "Rivières" de l'association la Presle, Tél :06.76.54.21.13 – courriel : nico_2878@hotmail.fr – adresse postale :14, avenue de l'Abbaye - 28210 COULOMBS

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.